

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 19 octobre 2016

Délibération n° 2016 – 19/10/2016 – 13

Offre de formation 2016-2017

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 28 septembre 2016

Après en avoir délibéré

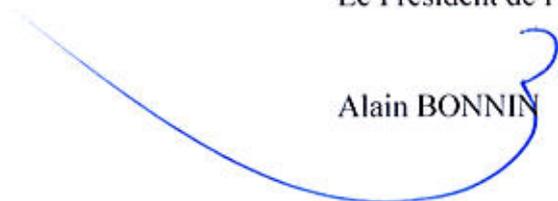
Approuve, avec 17 voix pour, 11 voix contre :

les modifications des fiches filières pour l'année 2016-2017, en lien avec le contexte budgétaire.

Dijon, le 20 octobre 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Demandes de modifications des fiches filières – 2016-2017

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement